



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2024\_247

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**TRANSITION NUMÉRIQUE, INNOVATION ET EMPLOI**

**COORDINATION ET PRISES EN CHARGE DE DEPLACEMENTS DE STARTUPS VISITANT  
LE TERRITOIRE EN VUE DE POTENTIELS PARTENARIATS AVEC LES INDUSTRIELS  
LOCAUX OU DE PROJETS D'IMPLANTATION- ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN  
MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant qu'il est nécessaire de rendre les opportunités de développement industriel de notre territoire plus visible auprès des entrepreneurs, startups et acteurs innovants français,

Considérant que plusieurs événements sont prévus jusqu'à fin août 2024 pour assurer la promotion du territoire auprès des entrepreneurs, startups et acteurs innovants français,

Considérant que pour assurer la présence des acteurs mentionnés à ces événements il convient de faciliter la logistique de leur venue, d'organiser et de prendre en charge leurs déplacements,

Considérant que le Collectif Startups Industrielles France, association de référence dans l'accompagnement des acteurs innovants à vocation industrielle, peut coordonner l'organisation et la prise en charge des déplacements de startups sur le territoire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'Article R 2122-8 du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un marché avec le Collectif Startups Industrielles France ayant son siège social à Villeurbanne (69100), Bel Air Business, 44 Av. Paul Kruger, ayant pour objet d'organiser les déplacements de 15 startups sur le territoire, pour un montant de 4 950,00 € net de taxe,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un marché avec le Collectif Startups Industrielles France, ayant son siège social à Villeurbanne (69100), Bel Air Business, 44 Avenue Paul Kruger, ayant pour objet de coordonner l'organisation et la prise en charge des déplacements de 15 startups sur plusieurs événements prévus jusqu'à fin août 2024 organisés sur le territoire pour un montant total de 4 950,00 € net de taxe.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **5 AVR. 2024**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



**DUBY Sophie**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **5 AVR. 2024**

Et de la publication le : **5 AVR. 2024**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' and 'D' intertwined.



**DUBY Sophie**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' and 'D' intertwined.